

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

063-200002574-20221011-2022_25_T1-DE

Reçu le 12/10/2022

Publié le 12/10/2022

DELIBERATION 2022-25 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 11 octobre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 03 octobre 2022.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Huguette BARRIER ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Alain MOLIMARD ; Valérie PRUNIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA ;

Excusés : Jean BERNARD ; Virginie CHAMPEIX ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSÉ-DUCHENE ; Mireille FONLUPT ; Olivier MAISONNEUVE ; Claude MULTIER ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Noël VOLTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : Demande d'autorisation de ligne de trésorerie pour le CIAS

Monsieur le Président expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face aux flux de trésorerie. Il propose un montant de 100 000.00 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- **Autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000.00 €.**
- **Autorise le Président à négocier avec les établissements bancaires et à signer toutes les pièces nécessaires.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 11 octobre 2022

Le Président,

Daniel FORESTIER



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le :